

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 24 juin 2014

Président : FLEURY Edmond

Excusés : FABBRI Alessandro, LOB Martine, GUGGENBUHL Hans-Peter, MICHEL Eric, MILLIOUD Eric, ZIMMERMANN Pierre-Yves

Absents : BRIGUET Frédéric, DOS REIS NEVES Jorge, EBERLEIN Maxime

ORDRE DU JOUR :

Adoption de procès-verbal de la séance du 6 mai 2014.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Assermentation de M. Tristan Leiter, de l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Anne-Christine Roux, démissionnaire.
- 6) Election du Président pour 2014-2015.
- 7) Election du Vice-Président 2014-2015.
- 8) Election du 2ème Vice-Président 2014-2015.
- 9) Election de 2 scrutateurs pour 2014-2015.
- 10) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2014-2015.
- 11) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2014-2015.
- 12) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2014-2015.
- 13) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2014-2015.
- 14) Election de M. Yves-Marie Hostettler, de l'Entente villageoise comme membre de la Commission de recours en matière de protection des données, en remplacement de Mme Anne-Christine Roux, démissionnaire.
- 15) Election de M. Yves-Marie Hostettler, de l'Entente villageoise comme membre de la Commission de recours en matière d'imposition communale, en remplacement de Mme Anne-Christine Roux, démissionnaire.
- 16) Préavis 42/2014 « PPA Châtelard ».
- 17) Préavis 44/2014 « Comptes 2013 ».
- 18) Préavis 43/2014 « Rapport de gestion 2013 », avec présentations des rapports de la Commission aux affaires régionales et intercommunales et de la Commission de gestion.
- 19) Prise en considération de la motion déposée par M. Emile Joyet, de l'Entente villageoise, lors du Conseil communal du 8 avril 2014, transformée en postulat selon courrier du 3 juin 2014 dont le texte est le suivant : « *Dans le but de garantir une sécurité adaptée aux enfants scolarisés, je demande à la Municipalité de mettre sur pied des patrouilles adultes à l'entrée et à la sortie des classes dès la suppression des marquages et signaux suite à l'introduction du 30 km/heure au centre du village* ».
- 20) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour est accepté.

M. Edmond Fleury fait lecture de la lettre de démission au conseil de Mme Anne-Christine Roux, ainsi que de celle de M. Emile Joyet demandant la transformation de sa motion du 8 avril dernier en postulat.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mai 2014.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1) Adoption de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

2) Communications du Président

Le Président ainsi que la vice-Présidente ont été invités par le Président du Grand Conseil au Palais de Rumine à Lausanne pour un cours d'instruction civique.

La journée des Communes vaudoises a eu lieu le 24 mai dernier à Montreux.

3) Communications de la Municipalité

M. Louis Savary, Syndic, signale que le nouveau règlement du Conseil communal a été transmis au Canton et sera prochainement présenté au Conseil.

M. Louis Savary, Syndic, rappelle que le jeudi 26 juin 2014 aura lieu la séance d'information concernant l'urbanisation du secteur du Nonceret-La-Croix.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, informe l'assemblée que le chantier du centre de vie enfantine est à bout touchant, la remise des clés est prévue pour le 23 juillet prochain. Selon la dernière situation financière, le budget est toujours tenu. L'inauguration se déroulera le samedi 13 septembre prochain de 10 :00 à 15 :00, sous la forme d'une journée portes ouvertes. Il est prévu pour les membres du Conseil communal une visite spéciale à 10 :00.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, signale que la Paroisse catholique du Bon pasteur à Prilly, dont la commune dépend, doit procéder à la rénovation de ses installations de chauffage et de ventilation. Notre commune doit contribuer en partie à ces travaux, pour un montant de Fr. 38'530. —, selon la clé de répartition établie sur un montant devisé à Fr. 215'000. —. Cette somme sera inscrite au budget 2015.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, présente le nouveau boursier de la commune, M. Christian Franco, Il occupe cette fonction depuis de nombreuses années. Son dernier poste était à la commune de Leysin. Il possède de bonnes compétences informatiques validées par des diplômes et il est également formateur d'apprentis. Il est Municipal de la Commune de Denges depuis 2012. Il remplacera dès le 1^{er} juillet prochain M. Jean-Jacques RoCHAT, boursier depuis 1999, qui part en retraite. Ce dernier a vécu beaucoup de changements dont EtaCom, la première péréquation en 2005 révisée en 2011. Il s'est toujours illustré par la recherche de précision et Mme Michèle Gay Vallotton, au nom de la Municipalité, lui souhaite une bonne retraite et le remercie pour son travail.

4) Informations régionales

Mme Jacqueline Dieperink et Mme Stefania Hofmann ont participé le 4 juin dernier à l'assemblée générale de l'AJENOL. Au cours de cette rencontre, les comptes 2013 ont été adoptés et une augmentation des tarifs pour les parents a été acceptée concernant l'accueil dans les garderies et à l'UAPE. Elle reste à disposition des conseillères et conseillers souhaitant de plus amples informations.

5) Assermentation de M. Tristan Leiter, de l'Entente villageoise, en remplacement de Mme Anne-Christine Roux, démissionnaire

M. Edmond Fleury demande à M. Tristan Leiter de se présenter brièvement.

M. Tristan Leiter indique habiter à Cheseaux depuis deux ans et travaille en qualité d'ingénieur en sécurité informatique.

Le Président procède à l'assermentation de M. Tristan Leiter.

6) Election du Président pour 2014-2015

M. Edmond Fleury, Président, signale que le PSIG propose la candidature de Mme Jacqueline Dieperink. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Bulletins délivrés :	49
Bulletins rentrés :	49
Bulletin blanc :	6
Bulletins valables :	43
Voix éparses :	0
Bulletins pour Mme Jacqueline Dieperink	43
Majorité absolue :	22

- **Mme Jacqueline Dieperink est élue par 43 voix.**

7) Election du Vice-Président 2014-2015

M. Edmond Fleury, Président, signale que l'Entente propose la candidature de M. Joël Humbert. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Arrivée de M. Christian Gonin.

Bulletins délivrés :	50
Bulletins rentrés :	50
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	49
Voix éparses :	0
Bulletins pour M. Joël Humbert	49
Majorité absolue :	25

- **M. Joël Humbert est élu par 49 voix.**

8) Election du 2ème Vice-Président 2014-2015

M. Edmond Fleury, Président, signale que le PSIG propose la candidature de M. Stéphane Hauert. Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

Bulletins délivrés :	50
Bulletins rentrés :	50
Bulletin blanc :	1
Bulletins valables :	49
Voix éparses :	0
Bulletins pour M. Stéphane Hauert	49
Majorité absolue :	25

- **M. Stéphane Hauert est élu par 49 voix.**

9) Election de 2 scrutateurs pour 2014-2015

Le Président demande si quelqu'un s'oppose au vote à main levée et en bloc pour les points 9 à 13. Personne ne manifeste d'opposition à l'application de cette procédure.

L'Entente villageoise présente Mme Line Demarta.

Le PSIG présente M. Jorge Dos Reis Neves.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **Les scrutateurs sont élus à l'unanimité.**

10) Election de 2 scrutateurs suppléants pour 2014-2015

L'Entente villageoise présente M. François Cottier.

Le PSIG présente M. José-Luis Fernandez.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **Les scrutateurs suppléants sont élus à l'unanimité.**

11) Election de 5 membres à la Commission de gestion pour 2014-2015

L'Entente villageoise présente Mmes Stefania Hofmann, Christiane Rihs et M. André Bonzon.

Le PSIG présente MM. Hanspeter Guggenbühl et Claude Nyffenegger.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **Les membres de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité moins une abstention.**

12) Election de 5 membres à la Commission des finances pour 2014-2015

L'Entente villageoise présente MM. Jean-Paul Bruand, Jean Ritter et Amintore Savini.

Le PSIG présente M. Jean-Dominique Decotignie et Mme Martine Lob.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **Les membres de la Commission des finances sont élus à l'unanimité moins une abstention.**

13) Election de 5 membres à la Commission aux affaires régionales et intercommunales pour 2014-2015

L'Entente villageoise présente Mmes Annick Péguiron, Ursula Marclay et M. Edmond Fleury.

Le PSIG présente Mme Anne Pécoud et M. Raphaël Bugnon.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **Les membres de la Commission aux affaires régionales et intercommunales sont élus à l'unanimité.**

14) Election de M. Yves-Marie Hostettler, de l'Entente villageoise comme membre de la Commission de recours en matière de protection des données, en remplacement de Mme Anne-Christine Roux, démissionnaire

L'Entente présente M. Yves-Marie Hostettler.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **M. Yves-Marie Hostettler est élu membre de la Commission de recours en matière de protection des données à l'unanimité.**

15) Election de M. Yves-Marie Hostettler, de l'Entente villageoise comme membre de la Commission de recours en matière d'imposition communale, en remplacement de Mme Anne-Christine Roux, démissionnaire

L'Entente présente M. Yves-Marie Hostettler.

Le Président demande si une autre personne est candidate. Ce n'est pas le cas, il passe donc au vote.

- **M. Yves-Marie Hostettler est élu membre de la Commission de recours en matière d'imposition communale à l'unanimité.**

16) Préavis 42/2014 « PPA Châtelard»

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

M. David Hofstetter fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles proposent d'amender l'article 31, alinéa 4, du projet de règlement du PPA Le Châtelard comme suit : « L'ouvrage de rétention est dimensionné, de façon à garantir un débit de rejet dans la petite Chamberonne de 20 litres/seconde maximum par hectare. », d'adopter le projet de décision finale statuant sur le PPA Le Châtelard, avec le projet de règlement du PPA Le Châtelard tel qu'amendé et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Edmond Fleury, Président, demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas, le débat est donc ouvert.

M. Louis Savary, Syndic, précise que ce dossier a été mis à l'enquête publique et n'a pas suscité d'opposition ni d'observation. La forme de la présentation de ce PPA est imposée par l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement et par le règlement d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude de l'impact sur l'environnement. Cette étude d'impact est imposée par le nombre de places de parc qui excède 500 et le projet test d'urbanisation en prévoit 590, le rapport d'impact sur l'environnement doit donc s'appliquer. Le Conseil fédéral a récemment décidé de l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014 de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), adoptée en votation populaire le 3 mars 2013. Il a également rendu publique l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), qui prévoit notamment des mesures contre le mitage du territoire. Les conséquences de la LAT et de son ordonnance d'application sont importantes pour le PPA Châtelard. En effet, pendant la période transitoire, qui se déroulera dès le 1^{er} mai 2014 et jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral de l'adaptation du Plan directeur cantonal, le nouveau droit prévoit que tout classement en zone à bâtir soit compensé par le déclassement simultané d'un terrain de surface équivalente dans le canton. Une certaine souplesse est prévue pour les projets urgents d'importance cantonale qui pourraient être compensés par des surfaces équivalentes sécurisées par des mesures de planification dont la mise en œuvre reste à préciser en concertation avec l'Etat de Vaud. Dans ce contexte, la Municipalité a transmis un courrier à la conseillère d'Etat, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, Mme Jacqueline de Quattro, qui fait valoir l'urgence du dossier et l'importance cantonale du PPA Châtelard. Le site du Châtelard est reconnu d'importance cantonale, ce qui signifie qu'aucune compensation simultanée n'est exigée.

Le Président passe au vote article par article.

Chapitre IV « environnement », article 31 « gestion des eaux pluviales », alinéa 4, l'amendement suivant est proposé : « *L'ouvrage de rétention est dimensionné, de façon à garantir un débit de rejet dans la petite Chamberonne de 20 litres/seconde maximum par hectare.* »

- **L'amendement est adopté à l'unanimité moins une abstention.**
- **La parole n'étant plus demandée, M. Edmond Fleury, Président, passe au vote.**
- **La modification du plan général d'affectation est adoptée à l'unanimité moins une abstention.**
- **L'abrogation partielle du plan de détail Châtelard et son règlement sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.**
- **L'abrogation du plan directeur localisé Châtelard est adopté à l'unanimité moins une abstention.**
- **Le préavis 42/2014 amendé est accepté à l'unanimité moins une abstention.**

17) Préavis 44/2014 « Comptes 2013 »

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Jean-Paul Bruand fait lecture des conclusions du rapport, lesquelles demandent d'adopter les comptes tels que présentés et de donner décharge à la Commission des finances de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. Le débat est donc ouvert.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, présente au nom de la Municipalité les comptes 2013.

- Alors que le budget 2013 présentait un excédent de charges de Fr. 889'200. --, le compte de fonctionnement 2013 de la commune boucle avec un excédent de revenus de Frs. 84'287.19, viré à capital. Ce résultat n'atteint naturellement pas l'ampleur de celui des comptes 2012, qui était influencé par une rentrée fiscale exceptionnelle de six millions provenant de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. L'exercice 2013 enregistre au contraire une diminution importante de cet impôt, d'un montant d'environ Frs. 690'000. — au lieu des 1.6 millions inscrits au budget, la tendance à la baisse annoncée s'étant confirmée plus tôt que prévu. Pour mémoire, le budget 2014 prévoit un montant de Fr. 800'000. --. Selon les estimations, c'est autour de ce chiffre que s'articule la réalité. Il sera même vraisemblablement revu à la baisse dans les prochaines années suite à l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions relatives à la fiscalité des entreprises.
- Le résultat 2013 est toutefois équilibré, car certains impôts sont en augmentation par rapport au budget – sans toutefois qu'il soit possible d'en dégager une tendance affirmée – et les charges courantes maîtrisées. De plus, l'augmentation importante des montants dus à la péréquation, à la facture sociale et à la réforme policière au titre du revenu exceptionnel 2012 a été compensée par un prélèvement à la provision constituée à cet effet.
- La nécessité de s'acquitter en 2013 de la correction haussière des péréquations 2012 explique la faible marge d'autofinancement de Frs. 66'811.99 de l'exercice 2013. Comme le relève la Commission des finances dans son excellent rapport, ceci constitue une situation atypique. Sans l'apport de revenus

exceptionnels il peut être estimé que la participation de la commune aux péréquations devrait se stabiliser à un niveau bien inférieur à celui de 2012. Ainsi pour l'exercice 2013, compte tenu de la diminution de notre point d'impôt, il a été estimé que notre apport aux péréquations pourrait être corrigé à la baisse en 2013 d'environ Frs 800'000. --. Dans ces conditions, la marge d'autofinancement devrait revenir à un niveau plus raisonnable, aux environs du montant des amortissements obligatoires, soit plus ou moins 1.5 million.

- L'analyse du bilan permet de constater que l'endettement net a augmenté de plus de 3 millions durant l'année 2013, suite aux dépenses d'investissement à assumer et à notre faible marge d'autofinancement. Cette augmentation se traduit au bilan par une augmentation de l'endettement total de moins d'un million et surtout une diminution de l'actif disponible de plus de 2.5 millions. En effet, l'emprunt à court terme a augmenté de 1 million en 2013, mais l'emprunt à long terme reste stable, avec un total de 12.5 millions au 31 décembre 2013 contre 12.510 millions au 31 décembre 2012. Aujourd'hui, le total de l'emprunt est de 12.5 millions, constitué seulement d'emprunts à long terme, l'emprunt à court terme n'ayant pas été renouvelé. L'augmentation de l'endettement a été contenue car une part des dépenses d'investissements a été assumée sans recourir à l'emprunt, notamment grâce aux recettes exceptionnelles de 2012.
- En conclusion, les comptes de la commune 2013 bouclent avec un résultat à l'équilibre. Ils décrivent une situation saine en tant que telle, mais agrémentée de l'apport des recettes fiscales des années passées et sans grande marge de manœuvre. L'avis de la Commission des finances est partagé par la Municipalité selon lequel cette situation exige une certaine prudence et une priorisation des investissements. La Municipalité a d'ores et déjà entrepris cette réflexion, qui sera partagée avec le Conseil lors de la discussion sur l'arrêté d'imposition au prochain Conseil communal du 7 octobre 2014.

Mme Michèle Gay Vallotton, Municipale, remercie au nom de la Municipalité de bien vouloir adopter les comptes 2013 tels que présentés et rappelle qu'il faut tenir compte du document « Erratum » distribué en début de séance concernant quelques « coquilles ».

La parole n'étant plus demandée, le Président énumère les différents chapitres et ouvre la discussion générale sur les comptes 2013.

La parole n'étant pas demandée, M. Edmond Fleury, Président, passe au vote.

- **Le préavis 42/44 est adopté à l'unanimité.**

18) Préavis 43/2014 « Rapport de gestion 2013 », avec présentations des rapports de la Commission aux affaires régionales et intercommunales et de la Commission de gestion

Le Président demande au rapporteur de la Commission de Gestion de faire lecture des conclusions du rapport.

M. Claude Nyffenegger fait lecture des conclusions du rapport, remercie la Municipalité et leurs collaborateurs pour leur disponibilité et leur collaboration. Le présent rapport est limité aux domaines pour lesquels la Commission a exercé son contrôle. La Commission vous propose de donner décharge avec remerciements à la Municipalité pour la gestion 2013 et de lui donner décharge de son mandat.

Le Président demande si l'entrée en matière est mise en discussion ; ce n'est pas le cas. La discussion est donc ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Edmond Fleury, Président, passe à la lecture des chapitres.

Le Président rappelle, selon l'article 138 du Règlement, que s'agissant des réponses de la Municipalité aux vœux et observations, les réponses au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil communal.

M. Emile Joyet souhaiterait que le Conseil communal soit représenté par un membre à la commission de construction.

M. Louis Savary, Syndic, précise que cela n'est pas dans la compétence du Conseil communal de siéger au sein de la commission de construction. Cette commission est composée de deux représentants du bureau d'architectes Tardin-Pittet, de deux représentants du mandataire externe, le bureau Vallat Partenaires, du technicien communal et de deux ou 3 membres de la municipalité selon les objets à traiter. Le travail qui est fait est rapporté lors du rapport de gestion.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

- **Le préavis 43/2014 est adopté à l'unanimité.**

19) Prise en considération de la motion déposée par M. Emile Joyet, de l'Entente villageoise, lors du Conseil communal du 8 avril 2014, transformée en postulat selon courrier du 3 juin 2014 dont le texte est le suivant : « Dans le but de garantir une sécurité adaptée aux enfants scolarisés, je demande à la Municipalité de mettre sur pied des patrouill-eurs-euses adultes à l'entrée et à la sortie des classes dès la suppression des marquages et signaux suite à l'introduction du 30 km/heure au centre du village »

Le Président fait lecture du postulat et précise que selon le nouveau règlement, il y a lieu de discuter de la recevabilité de ce postulat. La parole n'étant pas demandé sur ce point, le Président passe au vote concernant la recevabilité du postulat.

▪ **La recevabilité du postulat est accepté à la majorité, avec 4 refus et 3 abstentions.**

M. Emile Joyet pense qu'il est nécessaire au moins pendant deux ou trois ans d'avoir des points de patrouilleurs pour faire traverser nos enfants. Dans les autres communes comme Echallens et Cossonay, des personnes font ce travail. Il n'en dit pas plus mais il faut se rendre compte que les enfants sont en danger.

M. Edmond Fleury, Président, ouvre la discussion générale.

M. Raphaël Bugnon est entièrement d'accord sur la dangerosité présente au centre du village. Par contre, il n'est pas convaincu par la solution des patrouilleurs. Il souhaite que la Municipalité étudie ce problème sans pour autant qu'elle soit forcée de n'envisager que la notion de patrouilleurs pour la sécurité. Il serait utile d'envisager le développement d'une idée sur la sécurité du centre.

M. Emile Joyet souligne que c'est la sécurité qui prime et s'il devait y avoir une meilleure solution il faut la prendre. Beaucoup de villes ont opté pour les patrouilleurs pour des questions financières notamment. Il faut faire quelque chose d'une manière ou d'une autre.

M. Serge Sandoz, Municipal, précise que ce postulat rejoint clairement les inquiétudes de la Municipalité. La question des patrouilleurs est difficile à envisager, car s'il n'y a pas de passage pour piétons il ne peut pas y avoir de patrouilleurs. Il faut mettre en place certains moyens afin de trouver des solutions pour les enfants. Le souci principal est bien entendu la sécurité de chaque personne qui traversera cette route. Il ne faut pas oublier que le centre du village aura changé et que la situation de circulation ne sera plus la même.

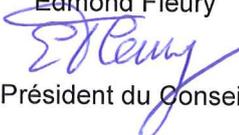
La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

▪ **Le postulat est pris en considération avec renvoi à la municipalité à la majorité moins 2 avis contraires et 2 abstentions.**

20) Divers et propositions individuelles

M. Raoul Thonney constate que le fait que la rue de la Poste soit en travaux, avec un feu de signalisation ne permettant plus le croisement de véhicules, permet de réduire la circulation au centre. Ne devrait-on pas examiner la possibilité d'installer des feux aux entrées du village pour réduire définitivement le transit. Il souhaite que ce constat soit pris en considération.

Le Président clôt sa dernière séance en remerciant la Municipalité pour les excellentes relations qu'elle entretient avec le Conseil, les conseillères et conseillers qui permettent de maintenir un climat sain et agréable dans le vie du Conseil, les membres du bureau pour l'excellente ambiance qui règne lors des votations, Mme Marianne Gargano pour sa fidélité lors des votations et la secrétaire qui lui a permis de mener à bien sa tâche de président sans trop de soucis.

Edmond Fleury

Président du Conseil



Patricia Alvarez

Secrétaire du Conseil

Séance levée à 20 :10
Cheseaux, le 28 juin 2014

Prochaine séance : le mardi 7 octobre 2014.